

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**N° 002\_2026**

**Séance du Mercredi 29 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-neuf du mois d'avril à dix-neuf heures et trente minutes ;

Le Conseil d'administration de la commune de HAVERSKERQUE, s'est réuni à la salle René Cassin, sous la présidence de Jocelyne DURUT, Maire- Présidente du CCAS, en suite de convocation en date du 10 avril 2026 dont un exemplaire a été affiché en mairie et sur le site de la commune, conformément aux articles L2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Étaient présents* : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; Mme Virginie VASSEUR, Mme Jacqueline CAVELIER, Mme Sandrine DECLERCK ; Mme Elisabeth HELLEBOID, Mme Kelly CORNORD, Mme Claire FAES, Mme Françoise Warney, Mme Sylvie WALBROU ;

*Étaient absents excusés* : /

*Secrétaire de séance* : Virginie VASSEUR

a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil d'administration (art. L. 2121-15 du CGCT).



L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

**OBJET : ELECTION DE LA VICE-PRESIDENCE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL (CCAS)**

**VU**

Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 123-6 et suivants relatifs à l'organisation et au fonctionnement des CCAS ;

Le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 123-5 relatif à la composition et aux attributions des CCAS ;

**CONSIDÉRANT** que le CCAS d'Haverskerque a été installé et qu'il convient désormais de désigner sa vice-présidence pour assurer son bon fonctionnement ;

**CONSIDÉRANT** que Madame le Maire propose la candidature de Madame Virginie Vasseur à la vice-présidence du CCAS ;

**CONSIDÉRANT** que cette proposition a recueilli l'approbation unanime des membres du conseil municipal ;

**Madame le maire** explique que le Centre Communal d'Action Social d'Haverskerque a été installé conformément aux dispositions légales en vigueur. Dans le cadre de son fonctionnement, il est nécessaire de procéder à l'élection de sa vice-présidence afin d'assurer la continuité de ses missions et la représentation de ses instances.

Madame le Maire propose la candidature de Madame Virginie Vasseur à ce poste.

**Le Conseil d'Administration,**

**Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire, Présidente du CCAS ;**

**Décide à l'unanimité (9 votes)**

- **D'ÉLIRE**, Madame Virginie Vasseur, vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune d'Haverskerque.
- La présente délibération sera transmise aux services compétents et affichée dans les conditions réglementaires.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.  
Pour Madame le Maire, Présidente du CCAS,

